



Pour consulter le site Internet :

www.einville-au-jard.com

Pour envoyer un mail :

mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 17

Convoqué le 24 septembre 2009, le conseil municipal s'est réuni le jeudi 1^{er} octobre à 20H30, sous la présidence de M. Michel VOGIN, Maire.

Présents : MM. (Mmes) : Christian BRICOT, Isabelle GENIN, Alain HENRY, Colette LANGKUST, Philippe LEONARD, André MARCHAL, Cédric MASSON, David TOMBRE, Marc VILLEMANN, Isabelle ZOCCHETTI.

Excusés : Jacques LAVOIL (procuration à Christian BRICOT), Bruno LEHMANN (procuration à Alain HENRY), Elise MEREL.

Absent : Pascal LEBIGRE

Secrétaire de séance : Colette LANGKUST

▪ **Compte-rendu de la précédente réunion**

Lecture a été donnée du compte-rendu de la précédente réunion qui n'a fait l'objet d'aucune remarque.

▪ **Participation des communes aux dépenses de l'école – année 2008**

Une présentation des dépenses de l'école primaire pour l'année 2008 a été faite. Il ressort un total de dépenses par élève de 358.26 €, soit 21495,60 € à refacturer aux communes ou syndicats. Cette décision a été prise à l'unanimité.

▪ **Enquête publique : exploitation d'un élevage**

Une enquête publique est en cours sur l'implantation d'un élevage de 191 vaches par le GAEC du Sânon, sur les territoires de Maixe et Deuxville.

Les limites du territoire d'Einville au Jard sont situées à moins d'un kilomètre de l'installation et/ou du plan d'épandage, le conseil municipal est amené à formuler son avis à l'égard de ce projet.
Les personnes intéressées peuvent consulter le dossier en mairies de Maixe et Deuxville.
Le conseil municipal n'a pas d'observations à formuler.

▪ **Indemnité dommage ouvrage « Maison de la Halle »**

Suite aux dégâts occasionnés par un défaut d'étanchéité au niveau de la terrasse de la « Maison de la Halle » et du mur mitoyen d'un riverain, la commune a décidé d'engager la garantie « dommage ouvrage » pour couvrir les frais de remise en état.

Le montant des travaux à engager s'élève à 7256 €. La part restant à la charge de la commune sera de 1520 € HT, destinée à conforter ce mur.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'engager les travaux et la procédure d'indemnisation.

▪ **Convention Saline d'Einville**

Par délibérations successives en date des 07 juin 2004, 06 septembre 2004, 06 décembre 2004, 14 février 2006, le Conseil Municipal a accepté le projet présenté par Saline d'Einville relatif à l'implantation de nouveaux forages en forêt d'Einville au Jard, la zone d'exploitation concerne également la forêt de Maixe.

Une convention fixant les règles d'implantation et d'exploitation de ces forages devait être établie, avec avis de l'O.N.F, le mode d'exploitation prévoyant entre autres des affaissements provoqués.

Initialement, les travaux ne devaient démarrer qu'après validation de la convention par l'ensemble des parties.

Le Conseil Municipal a autorisé la réalisation de sondages de reconnaissance, la création de plates formes, de chemins empierrés, le POS a été modifié pour permettre ces activités.

Des projets de convention avaient été examinés en conseil municipal, sans que ceux-ci ne soient validés.

Une réunion s'est tenue le 12 juin 2009 à la Mairie d'Einville, en présence de l'ONF, des représentants des communes d'Einville, de Maixe et de la Saline d'Einville. Les communes d'Einville, de Maixe ainsi que l'ONF avaient fait part de leurs remarques et de leurs demandes à Saline d'Einville.

Le Maire a présenté et donné lecture, du projet de convention proposé par la saline d'Einville-au-Jard concernant l'exploitation des forages situés sur les communes d'Einville-au-Jard et de Maixe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Constatant que toutes les demandes présentées le 12 juin n'ont pas été prises en compte, et que différents points doivent être complétés ou modifiés,

Précisant que la convention liant la commune d'EINVILLE AU JARD et MAIXE à la Saline d'EINVILLE doit répondre aux demandes conjointes des deux communes,

- décide que cette convention doit être complétée ou modifiée. La nouvelle proposition sera examinée à nouveau en conseil municipal.

▪ Révision simplifiée du POS – RD2 –Saline EINVILLE

Une réunion a eu lieu, le 15 septembre, en mairie d'Einville, pour présenter le projet de révision simplifiée aux Personnes Publiques Associées.

Au cours de cette réunion, quelques remarques ont été émises par la DDE, auxquelles des réponses ont été apportées.

Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie du 09 octobre au 09 novembre 2009.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie les :

- Mardi 13 octobre 2009 de 10 h 00 à 12 h 00
- Samedi 24 octobre 2009 de 10 h 00 à 12 h 00
- Vendredi 06 novembre 2009 de 16 h 00 à 18 h 00

▪ Assainissement général de la commune

Le Maire a informé le conseil municipal des éléments évoqués lors de la réunion du 10 septembre 2009 avec la société SLI, maître d'œuvre du projet d'assainissement.

Une réflexion particulière est à mener sur deux points sensibles : rue de la Garenne et Cité des Jardins.

▪ Informations diverses

- Le Maire informe les conseillers municipaux de l'accord des riverains concernant la modification et le bornage du chemin attenant à la propriété de Monsieur THOUVENOT.
- Suite à la demande d'utilisation de la salle Bergamote par la Coopérative Agricole Lorraine d'Einville, le conseil municipal, à l'unanimité (sauf les personnes concernées), a donné son accord pour sa mise à disposition à titre gratuit, compte-tenu des prestations habituellement échangées.
- Philippe LEONARD, délégué communal auprès du Syndicat des Eaux, a détaillé le rapport annuel 2008 sur le prix, la qualité de l'eau potable, les volumes consommés, le réseau de distribution sur notre commune. De ce rapport, il ressort que l'eau distribuée est de bonne qualité sur le plan microbiologique.
Des mesures de pression seront effectuées dans divers points du village.
- Christian BRICOT, Président du Syndicat du Collège, a évoqué les travaux de transformation du gymnase. Suite à un appel d'offre, l'architecte a été choisi. La durée des travaux sera d'environ 16 mois, sans incidence sur son utilisation. Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 60 %.
- Après recensement des besoins et consultation des secrétaires, un projet de rénovation et de mise aux normes d'accessibilité de l'accueil et du secrétariat de mairie, a été présenté par Christian BRICOT et Marc VILLEMANN. Le cahier des charges sera défini et l'étude sera confiée à un architecte.
- Monsieur Michel FURET a été nommé Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail, pour notre commune.
- Un recensement agricole est prévu courant 2010.

- Les travaux de voirie chemin de la Déchetterie, rue de la Borde, place du monument aux morts, et route de Remonville débuteront mi-octobre.
- Dans le cadre du plan « Ecole numérique rurale », David TOMBRE a informé les membres du conseil de l'installation du nouveau matériel informatique.
- Une zone d'activité physique à l'école primaire est en projet.
- La Communauté de Communes du Sânon informe qu'une nouvelle opération de distribution gratuite de compost sera lancée à partir du 16 octobre. L'opération sera limitée à 200 litres par foyer des communes de la CCS.
- Face à de nombreux cambriolages dans notre secteur, la gendarmerie nous rappelle les principes de précaution de base : ne pas laisser la porte ouverte ; prudence par rapport à la vente en porte à porte ; protéger ses objets de valeur...
- Des canisettes ont été installées aux deux extrémités du parcours de santé. Un distributeur de sachets à déjection et une poubelle sont implantés Place de la Gare. Les propriétaires de chiens sont invités à utiliser ces équipements pour la propreté de notre village.
- Au cimetière : la tonte des espaces verts est assurée par la commune. L'entretien des abords immédiats des monuments funéraires doit être effectué par la famille des défunts.
- Le repas des aînés aura lieu le 12 décembre prochain.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 5 novembre 2009 à 20 h 30.